

Québec, le 17 février 2017

Monsieur Jocelyn Hébert
Coordonnateur à la mise en valeur du territoire
Ville de Val-d'Or
835, 2^e Avenue
Val-d'Or (Québec) J9P 1W7

Objet : Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine Akasaba Ouest à Val-d'Or
(demande d'information de la commission du 17 février – DQ3)

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 31 janvier et 1^{er} février derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir des renseignements complémentaires et vous soumet les questions suivantes :

1. Quelles sont les mesures prises par la Ville de Val-d'Or pour alléger la pression humaine aux abords de la réserve de biodiversité dans les zones tampons 1a et 1b (PR3.1, carte 6-15)?
2. Sachant que le dérangement causé notamment par le bruit est un des facteurs les plus déterminants pour la survie du caribou forestier, est-ce que la Ville a songé à éloigner de la réserve de biodiversité du caribou forestier de Val-d'Or le sentier de quad qui passe à proximité? Si tel est le cas, quelles sont les raisons qui empêchent la Ville d'éloigner ce sentier de la réserve (PR3.1, carte 6-15 et carte 8-2)?
3. Est-ce que la Ville de Val-d'Or peut, légalement, interdire l'usage des freins Jacob sur son territoire, et en particulier sur des chemins forestiers?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit **d'ici le 22 février prochain**, compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 28 février 2017 à Val-d'Or.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

